



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 15 JANVIER 2020

N°2020-10

L'an deux mille vingt et le mercredi 15 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 07/01/2020

Date d’Affichage : 07/01/2020

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Alexandre FRESNEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST, M. Loïc CHATILLON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie PENOT

Mme Nathalie FILLATRE donne pouvoir à M. Thierry ANDRAULT,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT.

SECRÉTAIRE : M. Yoane MARTINIÈRE,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Modification de la délibération 2020 02 - Demande de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux pour l’agrandissement de la réserve de la salle des fêtes.

La commune possède une salle des fêtes qui est louée très régulièrement et dans laquelle sont stockés les chaises et les tables nécessaires au bon déroulement des manifestations.

Or, pour des questions de sécurité évidente et afin de désencombrer la salle, il est nécessaire d’agrandir la réserve afin d’entreposer tout le matériel qui n’est pas utilisé par les locataires lors de leurs fêtes.

Le coût prévisionnel de ces travaux s’élevant à 10 102,21 € HT, soit 12 122,65 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l’aide de l’État, via l’attribution de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2020, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux	10 102, 21 €	12 122,65 €	Autofinancement	7 071,55 €	8 485,86 €	70 %
			DETR	3 030,66 €	3 636,79 €	30 %
TOTAL	10 102, 21 €	12 122,65 €	TOTAL	10 102,21 €	12 122,65 €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter les services de l’État pour l’attribution de cette dotation.
- **ADOpte** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 18 février 2020



Le Maire,

G. Wibaux

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200218-D2020_10-DE
Regu le 18/02/2020